

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2025/73

adopté à la majorité des membres votants

le 18 juin 2025

Objet : avis sur le projet de déclinaison régional (PRA) 2025-2034 du Plan National d'Actions (PNA) portant sur le Sonneur à Ventre jaune

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.411-1 et L.411-2 ayant traités aux espèces protégées et l'article L411-3 ayant trait aux plans nationaux d'actions
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la présentation en séance du projet de déclinaison régionale (PRA) du Plan National d'Actions (PNA) portant sur le Sonneur à Ventre jaune par l'Association ANEPE Caudalis et les services de la DREAL, faisant suite à l'envoi du dossier préalablement à la réunion du conseil ;
- Vu les discussions en séance du 18 juin 2025, faisant suite à cette présentation ;

Le CSRPN souligne l'importance de cette initiative régionale intégrant les spécificités du Sonneur en Centre-Val de Loire, notamment sa présence dans des milieux prairiaux. Il apprécie qu'il soit axé plus particulièrement sur la gestion, en complément du premier PRA traitant en priorité de la connaissance.

Il relève la grande qualité technique et scientifique du projet de déclinaison qui lui a été présenté.

A l'unanimité, **le CSRPN émet un avis favorable au projet de déclinaison PRA Sonneur à ventre jaune 2025-2034**

Le président du CSRPN,



Guillaume VUITTON